

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2018-78**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'arrêté relatif à l'extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna de diverses dispositions en matière de normes de communication sécurisées et d'authentification forte des clients des prestataires de services de paiement ;

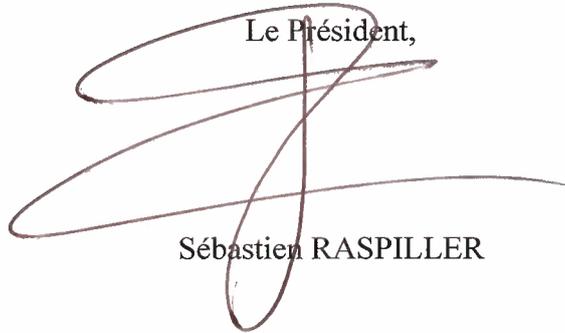
En ayant délibéré lors de sa séance du 20 décembre 2018,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 20 décembre 2018.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Sébastien RASPILLER